

Info Cultures maraîchères

17/2021

23 juin 2021

Prochaine édition le 30.06.2021

Table des matières

Standard SECO de protection de l'utilisateur pour les produits phytosanitaires en cultures maraîchères	1
Dégâts occasionnés aux cultures par les intempéries	1
Bulletin PV Cultures maraîchères	2

Standard SECO de protection de l'utilisateur pour les produits phytosanitaires en cultures maraîchères

Le système de classification à trois échelons du SECO a simplifié et uniformisé la procédure de protection de l'utilisateur de produits de protection des plantes.

Brigitte Baur (Agroscope) a dressé un tableau récapitulatif des mesures de protection nécessaires pour les différents produits phytosanitaires autorisés en cultures maraîchères. Vous trouverez ce document en annexe [au courriel](#) du présent bulletin.



Photo 1: Lors de l'application d'une bouillie de traitement, il faut au moins porter des gants et un survêtement de protection (photo: Agroscope).

Dégâts occasionnés aux cultures par les intempéries

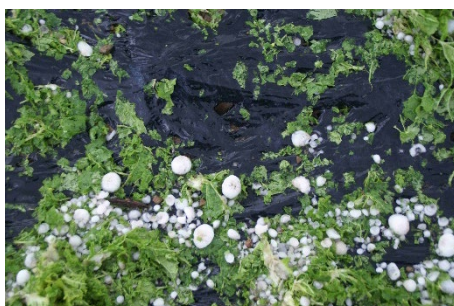


Photo 2: Le soir du lundi 21 juin, des grêlons atteignant la taille d'une balle de golf ont déchiqueté les cultures et les bâches de paillage sur le site de Wädenswil (photo: Agroscope).

Au cours des derniers jours, à plusieurs endroits, la grêle a accompagné les fortes pluies orageuses. Les inondations ont dévasté semis et plantons, et les organes de réserve, tels les bulbes, ont éclaté.

Dès que l'on pourra à nouveau pénétrer dans les cultures, il faudra enfouir celles qui ont été trop endommagées par la grêle. Les cultures moins sévèrement touchées devront être traitées avec un fongicide (en respectant bien sûr le délai d'attente avant récolte) contre les maladies de faiblesse tels *Botrytis* sp., *Alternaria* sp., *Cladosporium* sp., etc..



Bulletin PV Cultures maraîchères



Photo 3: De nombreux ravageurs colonisent actuellement les cultures de choux, p.ex. les mouches blanches du chou (*Aleyrodes proletella*), les altises (*Phyllotreta* spp.) et les punaises ornées du chou (*Eurydema ornata*) (photo: Vincent Doimo, OTM, Morges).



Photo 4: Si l'on observe actuellement des décolorations sur les inflorescences de brocolis prêts à la récolte, elles pourraient être dues à des piqûres (flèches, photo: Agroscope) de charançons de la tige du chou (*Ceutorhynchus pallidactylus*).



Photo 5: On signale une première attaque d'alternariose (*Alternaria porri*). Surveillez la présence de taches foliaires lenticulaires brun-rouge à violettes sur les feuilles externes des poireaux (photo: Agroscope).



Photo 6: Des striures rougeâtres peuvent apparaître à la base des têtes d'ail durant les phases d'intense croissance végétative. La rupture physiologique de groupes de cellules entraîne une réaction colorée, que l'on peut aussi observer sur le poireau, par exemple (photo: Agroscope).



Photo 7: Les galeries creusées par la mouche mineuse du poireau (*Napomyza gymnostoma*) prennent aussi souvent une teinte rougeâtre. Il y a évidence d'une attaque lorsque l'on trouve sur la plante une larve ou une puppe du ravageur (flèche, photo: Agroscope).



Photo 8: Lors du contrôle des champs ce lundi, on a découvert des taches foliaires de cercosporiose (*Cercospora carotae*) dans un champ de carottes proches de la récolte. À l'œil nu, il est très difficile de distinguer cette maladie de l'alternariose (*Alternaria dauci*) (photo: Agroscope).



Photo 9: Œufs blancs fusiformes de la mouche du chou (*Delia radicum*) sur une feuille du cœur d'un chou de Chine (photo: Agroscope).

Début du 2e vol de la mouche du chou

Les effectifs de mouches du chou (*Delia radicum*) capturées sont de nouveau en hausse dans plusieurs des sites surveillés. Dès la semaine prochaine, il faut s'attendre à une forte augmentation des pontes dans les régions précoces.

Un traitement des plantons des diverses espèces de choux au spinosad (AudiENZ, BIOHOP AudiENZ ou Perfitto) est nécessaire. Les cultures sensibles doivent être protégées par des filets exempts de toute déchirure. Les cultures ou les surfaces à couvrir ne doivent pas avoir été l'objet de précédentes attaques de la mouche du chou, car celle-ci pourrait alors se multiplier sous les filets de protection, faisant office de «cages d'élevage». Les filets doivent être posés sitôt la plantation effectuée, et replacés immédiatement après chaque opération culturale requérant leur retrait momentané. L'emploi d'une couverture intacte, et avec des bordures bien closes, évite la probabilité que des mouches n'y pénètrent depuis l'extérieur.



Photo 10: Plante de brocoli «borgne», c'est-à-dire sans développement d'inflorescence, avec déformation et rabougrissement des feuilles du cœur. Ces dégâts sont typiques d'une attaque de cécidomyies du chou (photo: Agroscope).

Augmentation des captures de cécidomyies du chou

Dans les régions de précocité avancée à moyenne où sévit la cécidomyie du chou (*Contarinia nasturtii*), on s'attend de nouveau à une intensification nette de son activité de vol. A cette période, le premier et le deuxième vol peuvent se chevaucher.

Contre la cécidomyie du chou en cultures de brocolis, colraves et choux de Bruxelles de plein champ on utilisera préférentiellement, lorsque les températures sont élevées, les substances actives spinosad (AudiENZ, BIOHOP AudiENZ, Perfetto ; délai d'attente : 1 semaine) et spirotétramate (Movento SC ; délai d'attente : 2 semaines). Si les températures ne dépassent pas 22-25°C, on peut aussi utiliser un des pyréthrinoïdes autorisés (divers produits et substances actives, délai d'attente : 2 semaines). Il est recommandé de procéder à un traitement bien positionner sur les lignes, à la dose de 500 l de bouillie par ha, en veillant à bien mouiller le cœur des plantes. Respectez également les autres charges légales !

BiO : Dans les régions menacées, recouvrir les nouvelles plantations de filets, et particulièrement les cultures de brocolis !



Photo 11: La surveillance de l'activité de vol des thrips adultes dans les cultures se fait au moyen de pièges bleus (photo: Agroscope).

Poireaux et oignons: surveillez les attaques de thrips au moyen de pièges et par contrôles visuels

Dans quelques sites, les captures de thrips (*Thrips tabaci*) ont augmenté fortement et rapidement. Les bourrasques de vent accompagnant les orages de ces derniers jours pourraient y avoir contribué. Un contrôle des cultures permet de clarifier immédiatement la situation réelle de la parcelle.

Toutefois, les effectifs n'augmentent encore que lentement dans la plupart des sites surveillés, avec des attaques d'intensité moyenne. Surveillez avec attention les jeunes cultures, qui sont particulièrement sensibles aux thrips. Hormis les éventuels traitements curatifs à appliquer, il faut veiller à favoriser une croissance rapide des cultures.

On dispose actuellement d'une dizaine de substances actives, appartenant à 5 groupes chimiques, pour lutter contre les thrips **dans les cultures de poireaux et d'oignons**. Pour des raisons de gestion des résistances, il est recommandé d'alterner systématiquement les groupes de substances, au moins durant la première moitié de la période de culture. Il convient toutefois de respecter également le nombre maximal de traitements autorisés pour chaque substance active et chaque espèce cultivée. Cette limitation s'applique aussi aux pyréthrinoïdes (au maximum 2 ou 3 applications, selon la substance).



Photo 12: Sur cette feuille d'oignon, le duvet de sporanges du mildiou (*Peronospora destructor*) a profité des récentes conditions de température et d'humidité élevées (photo: Agroscope du 21 juin 2021).

Le danger de mildiou augmente encore dans les cultures d'oignons d'été

Les précipitations fréquentes, les longues périodes sans ressuyage des feuilles et les températures moyennes élevées favorisent l'arrivée du mildiou (*Peronospora destructor*) sur les oignons d'été. Pour protéger les oignons d'été contre le mildiou, il faut privilégier des fongicides partiellement systémiques ou translaminaires, qui pénètrent dans les tissus foliaires, tel mancozèbe + benthialicarbe-isopropyl (Valbon), mancozèbe + diméthomorphe (Acrobat MZ WG), mancozèbe + mandipropamide (Revus MZ, Sandora, Virexa) ainsi que fenamidon + hydrochlorure de propamocarbe (Arkaban, Consento). Si l'on constate que la maladie est déjà installée, on peut utiliser des substances actives susceptibles de bloquer son développement, tels le mancozèbe + diméthomorphe (Acrobat MZ WG) ou le mancozèbe + benthialicarbe-isopropyl (Valbon), ainsi que, par exemple, le fluazinam (divers produits), qui inhibe la sporulation du pathogène. Respectez bien les délais d'attente indiqués !

Les intervalles entre traitements doivent être fixés en tenant compte de la pression d'infection (qui dépend de la météo) et de la vitesse de croissance de la culture. Si elle est forte et que la météo est favorable à la pression d'infection, privilégier des intervalles de 7 jours entre chaque traitement. Si la dernière application a eu lieu une semaine avant une période de pluie annoncée, protéger à nouveau la culture concernée avec un traitement ciblé.



Photo 13: L'agent de la cladosporiose de la tomate (*Cladosporium fulvum*) a infecté jusqu'au calice du fruit sur une variété très sensible (photo: Agroscope).

La forte hygrométrie accroît le danger d'attaque de cladosporiose sur tomate

Pour permettre l'infection d'une plante-hôte, il suffit à ce champignon (*Cladosporium fulvum*) de bénéficier d'une hygrométrie de 75-85% à 20°C, conditions aisément atteintes. La durée d'incubation entre l'infection et les premiers symptômes visibles est d'environ 12 jours. Il est surtout important d'éviter la formation de rosée. D'une façon générale, il faut donc veiller à ce qu'il y ait un bon brassage d'air dans les serres et tunnels, éclaircir le feuillage trop dense, ainsi qu'évacuer et détruire le feuillage malade. Si l'on cultive des variétés très sensibles, il serait utile d'envisager une ventilation permanente.

Pour lutter contre **la cladosporiose** en tomates sous verre, sont autorisés avec un délai d'attente de 3 jours : azoxystrobine + difenoconazole (Alibi Flora, Priori Top) et thiophanate-méthyle (Cercobin).

Toutes les données sont fournies sans garantie. Pour l'utilisation de produits phytosanitaires, respecter les consignes d'application, les charges et les délais d'attente. De nombreuses indications et charges sont révisées dans le cadre du réexamen ciblé des produits phytosanitaires autorisés. Il est recommandé de consulter DATaphyto ou la banque de données de l'OFAG avant toute utilisation. Pour consulter les résultats du réexamen ciblé, voir :

<https://www.blw.admin.ch/blw/fr/home/nachhaltige-produktion/pflanzenschutz/pflanzenschutzmittel/zugelassene-pflanzenschutzmittel.html>

Mentions légales

Données, Informations :	Daniel Bachmann, Christof Gubler & Flora Zourek, Strickhof, Winterthur (ZH) Daniela Hodel & Kevin Piato, Grangeneuve, Posieux (FR) Vincent Doimo, Gaëtan Jaccard, Julie Ristord & Max Baladou, OTM, Morges (VD) Martin Keller & Esther Mulser, Beratungsring Gemüse, Ins (BE) Eva Körbitz, Landwirtschaftliches Zentrum SG, Salez Suzanne Schnieper & Christian Wohler, Liebegg, Gränichen (AG) Philipp Trautzi, Arenenberg, Salenstein (TG) Brigitte Baur & Matthias Lutz (Agroscope)
Éditeur :	Agroscope
Auteurs :	Comelia Sauer, Matthias Lutz, Serge Fischer, Lucia Albertoni, Mauro Jermini (Agroscope) et Anja Vieweger (FiBL)
Photos:	photos 1-2, 4-7, 9-11: C. Sauer (Agroscope); photo 3: Vincent Doimo, OTM, Morges; photos 8, 12-13: R. Total (Agroscope)
Coopération :	Offices cantonaux et Institut de recherche de l'agriculture biologique (FiBL)
Adaptation française :	Serge Fischer, Christian Linder (Agroscope)
Copyright :	Agroscope, Müller-Thurgau-Strasse 29, 8820 Wädenswil www.agroscope.ch
Changements d'adresse, Commandes :	Comelia Sauer, Agroscope comelia.sauer@agroscope.admin.ch